ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les fermes pédagogiques

Question écrite n° 17027

Texte de la question

Mme Marion Lenne interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les fermes pédagogiques et notamment la nécessité d'en intégrer les visites aux programmes scolaires et extrascolaires. Suite à l'accroissement de la demande sociale et éducative, une circulaire interministérielle, en date du 5 avril 2001, a redéfini la structure et le rôle des fermes pédagogiques. Pour rappel, la ferme pédagogique est une structure présentant des animaux d'élevage et/ou des cultures, qui accueille régulièrement des enfants et des jeunes dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement, mais aussi à une alimentation saine, la ferme pédagogique initie à l'économie agricole, permet d'appréhender les relations ville-campagne, contribue au développement local et responsabilise aussi l'individu dès son plus jeune âge. Comme sur le modèle du permis vélo, intégré et adapté aux contenus scolaires, elle interroge le Gouvernement sur la possibilité d'institutionnaliser et de systématiser les visites des fermes pédagogiques, véritables écoles de la vie, dans le parcours scolaire de l'enfant.

Texte de la réponse

Les fermes pédagogiques, qui accueillent pour l'essentiel des enfants de la maternelle au collège, sont des lieux d'apprentissage très intéressants. Elles proposent des approches pédagogiques variées, tout à la fois sensibles, scientifiques et ludiques qui permettent d'ancrer l'enseignement dans le réel et le concret. Elles initient les élèves à l'économie agricole et les sensibilisent à la qualité des produits et de l'alimentation, ainsi qu'à l'éducation au goût. Les fermes pédagogiques permettent également d'appréhender les relations entre la ville et la campagne. Elles constituent aussi un moyen de construire une culture civique chez les élèves, en particulier sur le respect du vivant, mais également dans le domaine plus général de la prise de responsabilités. Ces enjeux très divers et complémentaires justifient pleinement que la visite de fermes pédagogiques soit proposée aux élèves des écoles maternelles, élémentaires et de collège. Dans les programmes scolaires, tous les enseignements permettent, dans une logique de projet, d'exploiter la visite d'une ferme. À l'école maternelle, elle permet de développer les apprentissages langagiers des enfants. Le domaine d'apprentissage « explorer le monde » et plus particulièrement « explorer le monde vivant » conduit aussi les enfants à observer les différentes manifestations de la vie animale et végétale. Ils découvrent ainsi le cycle que constituent la naissance, la croissance, la reproduction, le vieillissement, la mort en assurant les soins nécessaires aux élevages et aux plantations dans la classe. Ils identifient, nomment et catégorisent des animaux en fonction de leurs caractéristiques (poils, plumes, écailles…), de leurs modes de déplacements (marche, reptation, vol, nage…), de leurs milieux de vie. Les enfants sont aussi amenés à découvrir différents milieux, « à partir des expériences vécues à l'école et en dehors de celle-ci », comme l'indique le programme. Au cycle 2 (CP-CE1-CE2), les élèves poursuivent l'étude des caractéristiques du monde vivant. Dans ce cadre, ils appréhendent les interactions des êtres vivants entre eux et avec leur milieu. En outre, la notion d'empathie est travaillée dans la « culture de la sensibilité » en enseignement moral et civique dès le cycle 2 de l'école élémentaire. Dans le domaine d'enseignement « questionner le monde », puis en géographie et en sciences au cycle 3 (CM1-CM2-6ème), les élèves sont amenés à identifier et à décrire des paysages, notamment de la campagne, à comparer

des modes de vie, à étudier comment les sociétés humaines organisent leur espace pour exercer leurs activités. En classe de CM1, un thème du programme de géographie intitulé « consommer en France » permet d'étudier la satisfaction des besoins alimentaires : « satisfaire les besoins en énergie, en eau et en produits alimentaires soulève des problèmes géographiques liés à la question des ressources et de leur gestion : production, approvisionnement, distribution, exploitation sont envisagés à partir de cas simples qui permettent de repérer la géographie souvent complexe de la trajectoire d'un produit lorsqu'il arrive chez le consommateur. Les deux sous-thèmes sont l'occasion, à partir d'études de cas, d'aborder des enjeux liés au développement durable des territoires » précise le programme. En classe de 6ème, le programme de géographie amène par ailleurs les élèves à étudier le sujet « habiter un espace de faible densité à vocation agricole ». Ces questions doivent également être envisagées sous l'angle de la biodiversité et du développement durable sur lesquels le ministre a récemment saisi le Conseil supérieur des programmes afin que puissent être proposés des enseignements plus explicites et plus complets pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Cependant, si les objectifs généraux et les contenus d'enseignement de chaque discipline, les connaissances à acquérir et les compétences travaillées sont clairement identifiés dans les programmes officiels arrêtés par le ministère, la manière de les atteindre, les modalités didactiques, le choix des exemples, des activités et des projets mis en œuvre avec les élèves relèvent de la liberté pédagogique des professeurs.

Données clés

Auteur : Mme Marion Lenne
Circonscription : Haute-Savoie (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17027
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 février 2019, page 1497
Réponse publiée au JO le : 17 décembre 2019, page 10968